

CULTURE**Bibliothèque - Médiathèque**

Demande de subvention auprès de la DRAC pour l'acquisition d'une boîte de retour extérieure de documents

EXPOSE DES MOTIFS

La ville d'Ivry, avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), porte un ambitieux projet d'évolution de service à la population dont les objectifs sont d'améliorer l'accès aux ressources documentaires et numériques ainsi que de donner aux usagers la possibilité de restituer des documents 24 h/24, 7j/7.

Le projet de service des médiathèques devra, à son terme en 2017, avoir permis d'élever le niveau de satisfaction de la population, notamment en facilitant la restitution des documents en dehors des horaires d'ouverture des deux médiathèques.

L'acquisition en 2016 d'une boîte de retour accessible à la médiathèque du centre-ville préfigure la mise en place de l'automatisation des emprunts par la RFID¹ prévue courant 2017.

Arrimée au sol, la boîte de retour est pourvue d'un système d'amortissement des retours et de sécurisation des ouvrages (imprimés et DVD-CD). La dépense prévue pour l'achat de ladite boîte de retour s'élève à 4 404.76 € HT.

La ville d'Ivry-sur-Seine sollicite à ce titre auprès de la DRAC une subvention.

Cette demande de subvention s'inscrit dans le cadre du concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation prévue pour les bibliothèques municipales et départementales.

La subvention pouvant être obtenue s'élève à 75% du coût hors taxe (HT) de ladite boîte de retour.

Je vous propose donc de solliciter auprès de la DRAC d'Ile-de-France une subvention relative à l'acquisition d'une boîte de retour extérieure de documents pour la bibliothèque - médiathèque de la Ville.

La recette en résultant sera constatée au budget communal.

P.J : devis

¹ RFID : Radio Frequency Identification

CULTURE

16) Bibliothèque - Médiathèque

Demande de subvention auprès de la DRAC pour l'acquisition d'une boîte de retour extérieure de documents

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que la Ville a un projet d'acquisition d'une boîte de retour extérieure de documents pour la bibliothèque-médiathèque d'Ivry afin d'accompagner l'évolution de service à la population dont les objectifs sont d'améliorer l'accès aux ressources documentaires et numériques ainsi que de donner aux usagers la possibilité de restituer des documents 24 h/24, 7j/7,

considérant qu'il est possible de solliciter à ce titre auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France une subvention, dans le cadre du concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation prévue pour les bibliothèques municipales et départementales,

considérant que cette subvention pouvant être obtenue s'élève à 75% du coût HT de ladite boîte de retour,

considérant que 8 000 € ont été inscrits au budget primitif 2016 de la Commune pour la réalisation du projet susvisé permettant l'évolution de service à la population pour la bibliothèque-médiathèque de la Ville,

considérant que l'achat de la boîte de retour extérieure de documents et son chariot ergonomique à la société DEMCO s'élève à 4404.76 € HT (5 285.71 € TTC) et que la Ville peut en conséquence solliciter une subvention de 3303.57 € à la DRAC d'Ile-de-France correspondant à 75 % du coût HT d'acquisition de la boîte,

vu le devis, ci-annexé,

vu le budget communal,

DELIBERE

unanimité

ARTICLE 1 : SOLLICITE auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France une subvention de 3 303.57 € dans le cadre du concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques municipales, en vue de l'acquisition de la boîte de retour extérieure de documents et son chariot ergonomique à la société DEMCO d'un montant total de 4404.76 € HT (5 285.71 € TTC) pour la bibliothèque - médiathèque de la Commune selon le devis ci-joint et AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

ARTICLE 2 : DIT que la recette en résultant sera constatée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 25 MAI 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 25 MAI 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 20 MAI 2016